



**ARRETE DU MAIRE N° PM-2023-317**  
**PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER**

**TRAVAUX**  
**RUE FONTAINE DE LA VILLE**

**Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

**VU** l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

**CONSIDERANT** qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer le stationnement ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le stationnement sera interdit sur les différents emplacements rue du Marché / parking place de la Victoire/ rue Fontaine de la Ville (voir plan en annexe) pour le passage de 2 camions toupies béton et l'enlèvement de la cabane de chantier, le jeudi 6 juillet 2023 de 13h00 à 18h00.

**Article 2 :**

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé par l'entreprise « CASTELNAU BTP » effectuant les travaux.

**Article 3 :**

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 4 juillet 2023.

Le Maire,



Gérard BESSIERE.